

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## VERNIS METAUX MODIFIE

Version:1




Date de la première édition: 24/07/2015

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit: VERNIS METAUX MODIFIE
1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: Utilisations identifiées pertinentes : VERNIS METAUX pour usage industriel
1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: FLUIDEMAIL-Empreintes spécialités  
ZI des Quatre Vents  
F-95650 Boissy  
France  
Tél: +33 (0)1 34 66 97 25  
Télécopie: +33 (0)1 34 66 97 79
1. 4. Numéro d'appel d'urgence: FR - INRS Tél: 01.45.42.59.59  
B - Centre Antipoisons Tél: 070/245.245

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange: Cette fiche de données de sécurité répond au règlement (CE) 1907/2006 - 1272/2008 avec ses modifications et adaptations.  
\* Liq. infl. 3 / SGH02 - H226 \*  
\* Irr. cut. 2 / SGH07 - H315 \*  
\* STOT un. 3. / SGH07 - H336 \*  
\* Tox. aq. chron. 3 / H412 \*
2. 2. N°CE: Non applicable.
2. 3. Contient: • solvant naphta aromatique léger  
• acétate de n-butyle
2. 4. Éléments d'étiquetage (R - S):
- 
2. 4. 1. Symbole(s): Xn - Nocif
2. 4. 2. Phrase(s) R: 10 Inflammable.  
20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.  
38 Irritant pour la peau.  
52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
2. 4. 3. Phrase(s) S: 36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.  
61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.
2. 5. Éléments d'étiquetage (CLP - SGH):
-  
- Attention Attention
2. 5. 1. Symbole(s): .
2. 5. 2. Mention de danger: H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
2. 5. 3. Prévention: P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
P240 Mise à la terre / liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.  
P241 Utiliser du matériel électrique / de ventilation / d'éclairage / ... / antidéflagrant.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## VERNIS METAUX MODIFIE

Version:1

Date de la première édition: 24/07/2015

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

2. 5. 4. Intervention:	<p>P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation. P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage. P261 Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.</p> <p>P303 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): P361 Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. P353 Rincer la peau à l'eau / se doucher. P370 En cas d'incendie: P378 Utiliser poudre, dioxyde de carbone pour l'extinction. P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. P321a Traitement spécifique (voir rubrique n°4.3.) . P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. P362 Enlever les vêtements contaminés. P364 Et les laver avant réutilisation. P304 EN CAS D'INHALATION: P340 Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P312a Appeler un CENTRE ANTIPOISON / un médecin en cas de malaise.</p>
2. 5. 5. Stockage:	<p>P403 Stocker dans un endroit bien ventilé. P235 Tenir au frais. P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P405 Garder sous clef.</p>
2. 5. 6. Elimination:	<p>P501a Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / international</p>
2. 6. Autres dangers:	-

### 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Description du mélange:	Mélange de: résines acryliques
3. 2. Composant(s) contribuant aux dangers:	<ul style="list-style-type: none"><li>• solvant naphta aromatique léger</li><li>- N°CE: 918-668-5</li><li>- Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119455851-35-xxxx</li><li>- Conc. (% pds) : 1 &lt; C &lt;= 5</li><li>- R-S : Symbole(s): Xn N - Phrase(s) R: 10-37-51/53-65-66-67</li><li>- SGH : * SGH02 - Flamme - Attention - Liq. infl. 3 - H226 * SGH07 - Point d'exclamation - Attention - STOT un. 3. - H336 - H335 * SGH08 - Danger pour la santé - Tox. asp. 1 - H304 * SGH09 - Environnement - Tox. aq. chron. 2 - H411</li><li>- Divers : DNEL / Travailleurs / Inhalation / Effets systémiques, à long terme = 150 mg/m3 DNEL / Travailleurs / Cutanée / Effets systémiques, à long terme = 11 mg/kg PNEC / Eaux douces = 0.327 mg/l LE50 / 72h / Algues = 2.6 mg/l LE50 / 48h / Daphnia magna = 3.2 mg/l LL50 / 96h / Oncorhynchus mykiss = 9.2 mg/l DL50 / Cutanée / Lapin = 3160 mg/kg DL50 / Orale / Rat = 3592 mg/kg CL50 / Inhalation (vapeurs) / 4h / Rat = 27124 mg/m3</li></ul> <ul style="list-style-type: none"><li>• éthylbenzène</li><li>- N°Id: 601-023-00-4 - N°CE: 202-849-4 - N°CAS: 100-41-4</li></ul>

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## VERNIS METAUX MODIFIE

Version:1

Date de la première édition: 24/07/2015

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

- Conc. (% pds) :  $5 < C \leq 10$   
- R-S :  
Classification: • F; R11 • Xn; R20-48/20-65 •  
- SGH :  
\* SGH02 - Flamme - Danger - Liq. infl. 2 - H225  
\* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Tox. aiguë 4 - H332 \* SGH08 - Danger pour la santé - STOT rép. 2 - H373 - Tox. asp. 1 - H304  
- VME ppm = 100 - VME mg/m<sup>3</sup> = 442 - VLE ppm = 200 - VLE mg/m<sup>3</sup> = 884

• o-xylène [1]; p-xylène [2]; m-xylène [3]; xylène [4] Note C  
- N°Id: 601-022-00-9 - N°CE: 202-422-2 - N°CAS: 1330-20-7  
- Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119488216-32-xxxx  
- Conc. (% pds) :  $25 < C \leq 50$   
- R-S :  
Classification: • R 10 • Xn; R 20/21 • Xi; R 38 •  
- SGH :  
\* SGH02 - Flamme - Attention - Liq. infl. 3 - H226  
\* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Tox. aiguë 4 - H312 - H332 - Irr. cut. 2 - H315  
- Divers :  
DNEL / Travailleurs / Inhalation / Effets systémiques, à long terme = 77 mg/m<sup>3</sup>  
DNEL / Travailleurs / Inhalation / Effets aigus systémiques = 289 mg/m<sup>3</sup>  
DNEL / Travailleurs / Inhalation / Effets locaux aigus et à long terme = 289 mg/m<sup>3</sup>  
DNEL / Travailleurs / Cutanée / Effets systémiques, à long terme = 180 mg/kg  
PNEC / Eaux douces = 0.327 mg/l  
PNEC / Eau marine = 0.327 mg/l  
DL50 / Cutanée / Lapin = 12126 mg/kg  
DL50 / Orale / Rat = 3523 mg/kg  
CL50 / 72h / Algues = 2.2 mg/l  
CL50 / 96h / Poissons = 2.6 mg/l  
CL50 / Inhalation (gaz) / Rat = 27124 mg/m<sup>3</sup>  
CE50 / 48h / Daphnia magna = 1 mg/l

- VME ppm = 50 - VME mg/m<sup>3</sup> = 221 - VLE ppm = 100 - VLE mg/m<sup>3</sup> = 442

• 2-butoxyéthanol; ether monobutylique d'éthylène glycol; butylglycol  
- N°Id: 603-014-00-0 - N°CE: 203-905-0 - N°CAS: 111-76-2  
- Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119475108-36-xxxx  
- Conc. (% pds) :  $0 < C \leq 1$   
- R-S :  
Classification: • Xn; R 20/21/22 • Xi; R 36/38 •  
- SGH :  
\* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Tox. aiguë 4 - H302 - H312 - H332 - Irr. cut. 2 - H315  
- Irr. oc. 2 - H319  
- Divers :  
DNEL / Travailleurs / Inhalation / Effets systémiques, à long terme = 98 mg/m<sup>3</sup>  
DNEL / Travailleurs / Inhalation / Effets aigus systémiques = 663 mg/m<sup>3</sup>  
DNEL / Travailleurs / Inhalation / Effets locaux aigus et à long terme = 246 mg/m<sup>3</sup>  
DNEL / Travailleurs / Cutanée / Effets systémiques, à long terme = 75 mg/kg  
DNEL / Travailleurs / Cutanée / Effets aigus systémiques = 89 mg/kg  
PNEC / Eaux douces = 8.8 mg/l  
PNEC / Eau marine = 0.88 mg/l  
Dose sans effet notable (NOEL) / / Poissons = 100 mg/l  
DL50 / Cutanée / Cochon d'Inde = 2000 mg/kg  
DL50 / Orale / Rat = 1746 mg/kg  
CL50 / 96h / Oncorhynchus mykiss = 1474 mg/l  
CE50 / 72h / Pseudokirchneriella subcapita = 1840 mg/l  
CE50 / 24h / Bactéries = 700 mg/l  
CE50 / 48h / Daphnia magna = 1550 mg/l

- VME ppm = 20 - VME mg/m<sup>3</sup> = 98 - VLE ppm = 50 - VLE mg/m<sup>3</sup> = 246

• méthanol  
- N°Id: 603-001-00-X - N°CE: 200-659-6 - N°CAS: 67-56-1

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## VERNIS METAUX MODIFIE

Version:1

Date de la première édition: 24/07/2015

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

- Conc. (% pds) :  $0 < C \leq 1$   
- R-S :  
Classification: • F; R 11 • T; R 23/24/25-39/23/24/25 •  
- SGH :  
\* SGH02 - Flamme - Danger - Liq. infl. 2 - H225  
\* SGH06 - Tête de mort sur deux tibias - Danger - Tox. aiguë 2 - H301 - Tox. aiguë 3 - H311 - H331 \* SGH08 - Danger pour la santé - STOT un. 1 - H370  
- VME ppm = 200 - VME mg/m<sup>3</sup> = 262 - VLE ppm = 250 - VLE mg/m<sup>3</sup> = 328

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

### 4. PREMIERS SECOURS

#### 4. 1. Description des premiers secours:

4. 1. 1. Conseils généraux: Ne jamais rien faire absorber par la bouche à une personne inconsciente.
4. 1. 2. Inhalation: Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos, si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien faire absorber par la bouche. Si la personne est inconsciente, placer en position de récupération et faire appel à un médecin.
4. 1. 3. Contact avec la peau: Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau à l'eau. NE PAS utiliser des solvants ou des diluants. En cas de contact accidentel avec la peau, éviter l'exposition simultanée au soleil ou à d'autres sources d'UV, ce qui peut augmenter la sensibilité de la peau.
4. 1. 4. Contact avec les yeux: Enlever les verres de contact. Irriguer copieusement avec de l'eau douce et propre durant au moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin. En cas de contact accidentel avec les yeux, éviter l'exposition simultanée au soleil ou à d'autres sources d'UV, ce qui peut augmenter la sensibilité des yeux.
4. 1. 5. Ingestion: En cas d'ingestion accidentelle, faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.

#### 4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

4. 2. 1. Inhalation: L'inhalation de gouttelettes aériennes ou d'aérosols peut causer une irritation du tractus respiratoire.
4. 2. 2. Contact avec la peau: Les composants acryliques de la préparation ont des propriétés irritantes. Un contact prolongé ou répété avec la peau ou les muqueuses peut provoquer des symptômes d'irritation tels que rougeurs, ampoules, dermatite...
4. 2. 3. Contact avec les yeux: Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations.
4. 2. 4. Ingestion: L'ingestion peut provoquer une perte de connaissance, des problèmes respiratoires aigus et une stimulation du système nerveux central.

#### 4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5. 1. Moyens d'extinction: dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), poudre.
5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: Un incendie produira une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.
5. 3. Conseils aux pompiers: Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection
5. 4. Méthode(s) spéciale(s): Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## VERNIS METAUX MODIFIE

Version:1

Date de la première édition: 24/07/2015

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

5. 5. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité: Ne pas utiliser un jet d'eau.

### 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Éviter d'inhaler les vapeurs et/ou particules. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.
6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement: Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.
6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sable, terre, vermiculite, terre de diatomées. Placer les résidus dans des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). Nettoyer de préférence avec un détergent - Eviter l'utilisation de solvants.
6. 4. Référence à d'autres sections: Voir la rubrique 11 en ce qui concerne la toxicité du produit et la rubrique 10 en ce qui concerne la stabilité et réactivité du produit. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

### 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7. 1. Manipulation:
7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se répandre le long du sol et former des mélanges explosifs avec l'air. Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle. Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée. Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8. Observer les réglementations de la protection du travail.
7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique: Le produit ne doit être utilisé que dans des locaux dépourvus de toutes flammes nues ou autres sources d'ignition. L'équipement électrique doit être protégé de façon appropriée. La préparation peut se charger électrostatiquement: mettre toujours à terre lors de transvasements. Les ouvriers doivent porter des chaussures et des vêtements antistatiques et les sols doivent être en matériau conducteur.
7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s): Garder les emballages solidement fermés et les éloigner de sources chaleur, d'étincelles et de flammes nues. Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles. Éviter le contact avec les yeux et la peau ainsi que l'inhalation des vapeurs et brumes du pistolage. Ne jamais vider les emballages par pression et toujours conserver la préparation dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.
7. 2. Stockage:
7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités: Observer les précautions indiquées sur l'étiquette. Ne pas fumer. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées.
7. 2. 2. Condition(s) de stockage: Stocker conformément à Stocker dans un endroit sec, bien ventilé, tenir éloigné de toutes sources d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe. Conserver à des températures comprises entre 0°C et 40°C Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.
7. 2. 3. Matière(s) incompatible(s) à éloigner: Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matériaux fortement acides ou alcalins.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## VERNIS METAUX MODIFIE

Version:1

Date de la première édition: 24/07/2015

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

7. 2. 4. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur: de même nature que celui d'origine
7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Pas d'information disponible au sujet du produit.

### 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8. 1. Paramètres de contrôle:

8. 1. 1. Limite(s) d'exposition:
- éthylbenzène : VME ppm = 100 - VME mg/m<sup>3</sup> = 442 - VLE ppm = 200 - VLE mg/m<sup>3</sup> = 884
  - o-xylène [1]; p-xylène [2]; m-xylène [3]; xylène [4] Note C : VME ppm = 50 - VME mg/m<sup>3</sup> = 221 - VLE ppm = 100 - VLE mg/m<sup>3</sup> = 442
  - 2-butoxyéthanol; ether monobutylique d'éthylèneglycol; butylglycol : VME ppm = 20 - VME mg/m<sup>3</sup> = 98 - VLE ppm = 50 - VLE mg/m<sup>3</sup> = 246
  - méthanol : VME ppm = 200 - VME mg/m<sup>3</sup> = 262 - VLE ppm = 250 - VLE mg/m<sup>3</sup> = 328

8. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique: Veiller à une ventilation adéquate. Normalement, celle-ci devrait être réalisée par aspiration aux postes de travail et une bonne extraction générale.  
Si ceci n'est pas suffisant pour maintenir les concentrations de particules et de vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, des appareils respiratoires appropriés doivent être portés.

#### 8. 2. Contrôles de l'exposition:

8. 2. 1. Protection des voies respiratoires: Lorsque les travailleurs sont confrontés avec des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.
8. 2. 2. Protection des mains: Des gants en polyéthylène ou en polypropylène avec doublure en textile sont requis. Les gants en PVC ou caoutchouc sont déconseillés.
8. 2. 3. Protection de la peau et du corps: Après contact avec le produit toutes les parties du corps souillées devraient être lavées.
8. 2. 4. Protection des yeux: Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquides.

### 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

#### 9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

9. 1. 1. Aspect: liquide
9. 1. 2. Couleur: incolore / jaune clair
9. 1. 3. Odeur: caractéristique
9. 1. 4. PH: Non applicable.
9. 1. 5. Point / intervalle d'ébullition: Non déterminé.
9. 1. 6. Point d'éclair: >23°C
9. 1. 7. Limites d'explosivité: Données non disponibles
9. 1. 8. Densité relative (eau = 1): 0.91
9. 1. 9. Viscosité: 55" CF4 à 20°C

#### 9. 2. Autres informations:

9. 2. 1. Hydrosolubilité: Pas d'information disponible au sujet du produit.
9. 2. 2. Liposolubilité: Pas d'information disponible au sujet du produit.
9. 2. 3. Solubilité aux solvants: soluble dans la plupart des solvants organiques

### 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## VERNIS METAUX MODIFIE

Version:1

Date de la première édition: 24/07/2015

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

10. 1. Réactivité:	La préparation contient des matières qui sont instables dans les conditions suivantes: exposition à la chaleur(...C°), fortes sources d'UV, initiateurs à radicaux libres, peroxydes, matériaux fortement alcalins et métaux réactifs. Ces conditions peuvent causer la polymérisation de la préparation avec une réaction exothermique. Tout contact non intentionnel avec ces conditions devrait être évité.
10. 2. Stabilité chimique:	Le produits est stable lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.
10. 3. Possibilité de réactions dangereuses:	Pas d'information disponible au sujet du produit.
10. 4. Conditions à éviter:	Eviter la chaleur extrême. Eloigner de toute source d'inflammation.
10. 5. Matières incompatibles:	Tenir a l'écart d'agents oxydants et de matériaux fortement acides ou alcalins afin d'éviter des réactions exothermiques.
10. 6. Produits de décomposition dangereux:	Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote..

### 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les effets toxicologiques:	Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.
11. 2. Toxicité aiguë:	
11. 2. 1. Inhalation:	se reporter au paragraphe 3 sur la toxicité des substances
11. 2. 2. Contact avec la peau:	se reporter au paragraphe 3 sur la toxicité des substances
11. 2. 3. Contact avec les yeux:	se reporter au paragraphe 3 sur la toxicité des substances
11. 2. 4. Ingestion:	se reporter au paragraphe 3 sur la toxicité des substances

### 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12. 1. Toxicité:	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
12. 2. Persistance et dégradabilité:	Pas d'information disponible au sujet du produit.
12. 3. Potentiel de bioaccumulation:	Pas d'information disponible au sujet du produit.
12. 4. Mobilité dans le sol:	Pas d'information disponible au sujet du produit.
12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB:	Conformément à l'annexe XIII du règlement CE n°1907/2006 concernant l'Enregistrement, l'Evaluation, l'Autorisation et les Restrictions des substances chimiques (REACH) : le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT (persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très persistant et très bioaccumulable).
12. 6. Autres effets néfastes:	Pas d'information disponible au sujet du produit.
12. 7. Information(s) générale(s):	Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

### 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13. 1. Méthodes de traitement des déchets:	Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.
13. 2. Emballages contaminés:	Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales.

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## VERNIS METAUX MODIFIE

Version:1

Date de la première édition: 24/07/2015

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

14. 1. Information(s) générale(s):	Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.
14. 2. Numéro ONU:	1263
14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE ADR/RID):	
14. 3. 1. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14. 3. 2. Groupe d'emballage:	III
14. 4. Voies maritimes (IMDG):	
14. 4. 1. Classe:	3
14. 4. 2. Groupe d'emballage:	III
14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA):	
14. 6. Dangers pour l'environnement:	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Pas d'information disponible au sujet du produit.
14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:	Non applicable.

### 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:	1433 Installations de mélange ou d'emploi de liquides inflammables.
15. 2. Évaluation de la sécurité chimique:	Pas d'évaluation de la sécurité chimique réalisée sur les mélanges.

### 16. AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Législation(s) suivie(s):	Cette fiche de données de sécurité répond au règlement (CE) 1907/2006 - 1272/2008 avec ses modifications et adaptations. 91/155
16. 2. Texte complet des phrases dont le n°figure en rubrique 3:	R10 Inflammable. R37 Irritant pour les voies respiratoires. R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges R11 Facilement inflammable. R20 Nocif par inhalation. R48/20 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation. R20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau. R38 Irritant pour la peau. R20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion. R36/38 Irritant pour les yeux et la peau. R23/24/25 Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion. R39/23/24/25 Toxique: danger d'effets irréversibles très graves par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion. H226 Liquide et vapeurs inflammables. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## VERNIS METAUX MODIFIE

Version:1

Date de la première édition: 24/07/2015

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H332 Nocif par inhalation.  
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes <ou indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus> à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée <indiquer la voie d'exposition>.  
H312 Nocif par contact cutané.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H318 Provoque des lésions oculaires graves.  
H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H301 Toxique en cas d'ingestion.  
H311 Toxique par contact cutané.  
H331 Toxique par inhalation.  
H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes <ou indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus> <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.

16. 3. Avis ou remarques importantes: Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant de la CE que nationales et communautaires.  
Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.  
Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relative à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.
16. 4. Restrictions: Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés ci-dessus sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.
16. 5. Historique:
16. 5. 1. Date de la première édition: 24/07/2015
16. 5. 2. Version: 1
16. 6. Réalisé par: C.LIMANDAS